Période couverte (1 <sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019) <sup>1</sup> NOUVEAU- BRUNSWICK	Marchés couverts – adjugés²		
Ministères, agences, offices, bureaux, conseils, comités, commissions et organismes semblables d'une Partie	Nombre	Valeur \$ <sup>3</sup>	Commentaire <sup>4</sup>
Produits	287	272 555 518,11 \$	
Services, à l'exception des services de construction	222	529 847 874,99 \$	
Services de construction	334	342 612 565 \$	
Administrations régionales, locales, de district et autres formes d'administration municipale, des organismes municipaux, des commissions scolaires et des organismes responsables de l'enseignement, de la santé et des services sociaux bénéficiant d'un financement public, ainsi que de toute personne morale ou entité détenue o contrôlée par les entités précitées		Valeur \$	Commentaire
Produits ou services, à l'exception des services de construction	1272	117 473 984,11 \$	
Services de construction	83	90 151 875,49 \$	
Sociétés d'État, des entreprises publiques et d'autres entités détenues ou contrôlées par une Partie au moyen d'une participation au capital	Nombre	Valeur \$	Commentaire
Produits ou services, à l'exception des services de construction	6	2 026 875 \$	
Services de construction			

 <sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Indiquer la période couverte. Année fiscale ou calendrier selon le choix de la Partie. La même période doit être conservée pour les rapports subséquents.
<sup>2</sup> Les marchés couverts adjugés incluent les marchés passés dans le cadre d'un appel d'offres limités.
<sup>3</sup> Valeur totale maximale, avant taxes, de tous les marchés couverts au moment de l'adjudication ou, si celle-ci n'est pas connue, la valeur estimée selon la méthode d'évaluation de la valeur d'un marché prévue par l'accord applicable.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Indiquer toute information pertinente relative à la validité des données (par ex. les données manquantes ou l'explication de la méthodologie utilisée pour établir les estimations).